

**Centre Régional  
de la Propriété Forestière  
Bourgogne-Franche-Comté**

***Rapport d'activités 2020***



Patrick LECHINE © CNPF

# Editorial

En général, l'éditorial du compte rendu d'activités commence par évoquer les événements marquants de l'année concernée. A ce sujet, je vous invite à relire l'éditorial que votre Président avait rédigé pour le récent « Forêts privées de BFC », paru le 10 février dernier et qui évoque déjà de nombreux points marquants de l'année 2020, cela pour éviter trop de redites.

Vous avez tous le souvenir que l'année 2020 a commencé avec Charles de GANAY comme Président du CRPF BFC ; les mesures de confinement et l'impossibilité de se réunir lui ont valu de prolonger sa présidence de trois mois, et ce n'est qu'en juin que le nouveau Président a été élu (élections de mi-mandat, pour 3 ans). Jacques LOUIS, Alban de MONTIGNY et Nicolas POLLIOT ont accepté de rester vice-présidents.

Depuis le printemps 2020, c'est le sanitaire sous toutes ses formes qui a bouleversé le fonctionnement du CRPF BFC, par son volet végétal (dépérissement des épicéas, des sapins pectinés, des frênes, hêtres, chênes... attaques de chenilles défoliatrices...), à cause des attaques de pathogènes divers (insectes, champignons, bactéries...), des sécheresses successives, du réchauffement climatique, cette liste n'étant malheureusement pas exhaustive. Mais aussi par son volet anthropique et notamment la pandémie de covid 19, qui bouscule encore aujourd'hui nos habitudes et notre façon de fonctionner, de travailler.

Vous verrez dans les pages suivantes que nos collaborateurs ont su s'adapter pour assurer leurs missions (DGD, visites-conseil...) en continuant à aller sur le terrain et aussi en télétravail ; seules, quelques visites sur le terrain n'ont pu se faire en présence des propriétaires (règles sanitaires obligent). Les journées de formation ont aussi payé leur tribut à la pandémie, tout comme les formations FOGEFOR et les réunions CETEF.

Pour ceux qui ont quelques années de CRPF, vous pourrez constater que le rapport d'activités est beaucoup plus synthétique, aéré, illustré et plus facile à lire que ses versions plus anciennes. Certes, toutes les actions menées en 2020

ne peuvent être développées sur si peu d'espace : aussi quelques exemples venant d'un département ou d'un autre sont cités dans le corps de ce rapport, en fonction de l'intérêt qu'ils représentent pour tous.

L'aspect communication n'a pas été négligé, tant pour le grand public qu'envers les propriétaires forestiers ou même l'Administration. Je citerai à titre d'exemple la web TV sur la maladie des frênes, la Chalarose, que nous avons organisée avec le CNPF à Dijon, les lettres communes entre le CRPF BFC et les Syndicats de propriétaires forestiers, les informations sur le site du CRPF et nos actions sur les réseaux sociaux. En février, j'évoquais déjà les invitations lancées à M. le Préfet de Région, et la tournée des DDT pour évoquer notamment le Plan de relance, les questions d'équilibre forêt-gibier ou de DFCI à prévoir dans les dossiers d'infrastructure.

Il convient de ne pas oublier l'énorme travail que représente le nouveau Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), commencé par Marie-Cécile DECONNINCK jusqu'à son départ en retraite, puis pris à bras le corps par Soraya BENNAR, notre Directrice-adjointe, travail toujours en cours, qui a provoqué de très nombreuses réunions du groupe d'élus, qui s'y attèlent avec conviction et compétence, et avec nos partenaires. Afin de simplifier les choses pour les propriétaires, le SRGS comprendra à nouveau des « Annexes vertes », et notamment une pour le Parc National des Forêts de Plaine.

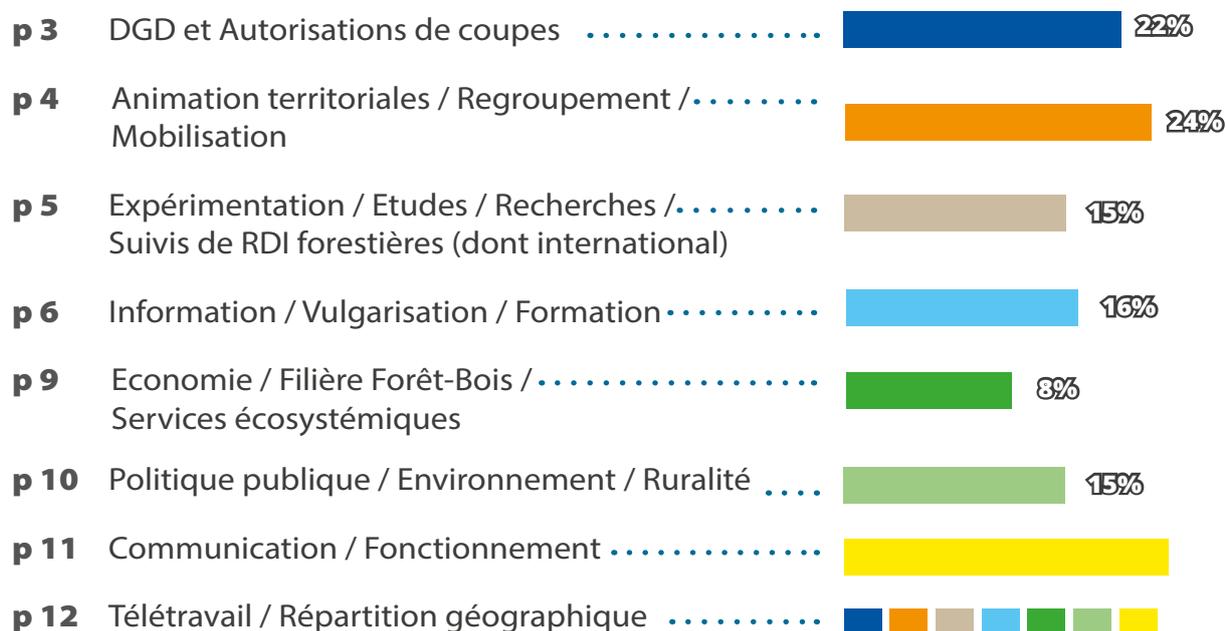
Le Plan de relance, opportunité inédite au bénéfice de la forêt par son volet dédié, a motivé beaucoup d'implication de nos équipes. Il a déjà été développé dans notre Journal.

Enfin, vous aurez toutes les coordonnées de nos forces vives : vous verrez de nouveaux noms en remplacement des « anciens » qui ont fait valoir leur droit à la retraite.

Il est temps pour vous, cher lecteur, de passer au corps de ce rapport d'activités. Merci d'avoir accepté de lire cet édito jusqu'au bout.

**Raoul de MAGNITOT**  
Président du CRPF BFC

## Répartition du temps de travail



# Temps forts de l'année 2020



**6 000 documents** de gestion durable opérationnels



Lancement officiel de la révision du **Schéma régional de gestion sylvicole**

de Bourgogne-Franche-Comté



**320 demandes de coupes d'urgence** liées à la crise du scolyte



Le CRPF, c'est **45 personnes mobilisées** quotidiennement au plus près des propriétaires forestiers



**2 premiers projets labellisés Bas-Carbone**



**1 nouveau président**

Le CRPF a souhaité que ce futur SRGS soit le fruit d'un travail collaboratif : c'est pourquoi plusieurs groupes de travail ont été mis en place. Ils sont composés de personnels techniques, d'élus du CRPF, de partenaires professionnels représentant les principales parties prenantes de la filière locale (syndicats, gestionnaires, filière, chasseurs, administrations, PNR...) et de spécialistes pour travailler sur la révision des «annexes vertes».

Parallèlement, une concertation préalable du public a été lancée en fin d'année 2020 afin de recueillir le plus en amont possible les attentes du public. L'ensemble de ces informations est traité par les différents groupes de travail qui rendent compte au Conseil de Centre. L'objectif est de pouvoir présenter le nouveau SRGS et ses annexes à la Commission régionale forêt-bois en fin d'année 2021.

## Documents de Gestion Durable

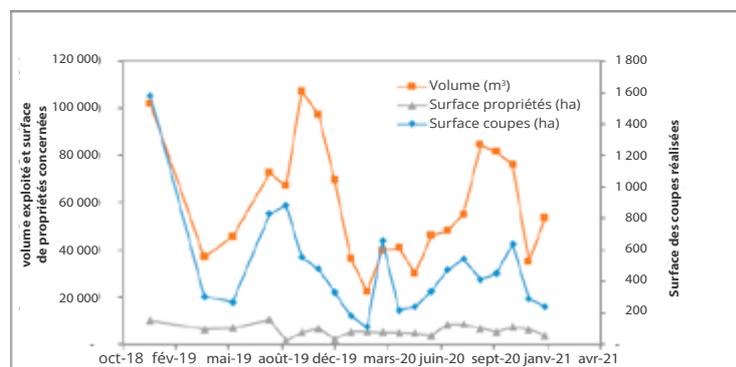
### Plans simples de gestion (PSG)

95 % des surfaces relevant d'un PSG ont un document agréé ou en instance d'agrément, soit 395 000 ha.

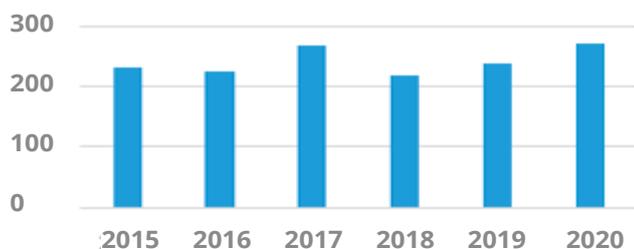
En complément, 11 200 ha sont dotés d'un PSG volontaire (505 propriétés).

Dans l'année, 270 PSG ont été agréés pour près de 28 000 ha. 21 % ont été rédigés par les propriétaires, 42 % par des experts indépendants, 23 % par des coopératives, 7 % par des gestionnaires forestiers professionnels et 7 % par d'autres gestionnaires. 42 visites intermédiaires de PSG ont été réalisées pour 5 102 ha.

La crise du scolyte sur épicéa est toujours aussi forte, les demandes de coupes d'urgence en sont un bon indicateur. Suivies mensuellement depuis 2018, elles montrent que plus de 10 000 ha ont été impactés pour 1,25 million de m<sup>3</sup>. Ces chiffres sont une estimation prudente car ils ne concernent que la forêt privée relevant d'un PSG.



### Nombre de PSG agréés



### Règlements type de gestion (RTG)

Fin 2020, 3 500 ha sont concernés par une adhésion à un RTG auprès d'une des coopératives de la région.

### Codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)

1 794 propriétaires pour 18 400 ha disposent d'un CBPS, dont 382 pour 3 900 ha avec un programme de coupes et travaux.

## Crise «scolytes» et actions collectives dans les ASA du Doubs

Depuis 2019, devant l'ampleur des attaques de scolytes sur notre territoire, le CRPF a mis en place une « Action scolytes » au sein de certaines associations syndicales autorisées qu'il a créées dans le département du Doubs. Avec l'appui financier du Fonds Stratégique, le but est d'aider les propriétaires forestiers privés à s'organiser collectivement afin de commercialiser les bois atteints puis de permettre la reconstitution des parcelles.

Les premiers contacts ont été pris avec le Président de l'ASA du Pertuis-La Pierre, située sur les communes de Bulle et de la Rivière-Drugeon, sur le plateau de Pontarlier : le projet a été présenté au cours d'un conseil syndical. A son issue, les membres ont donné leur feu vert, sachant que dans cette ASA, les peuplements sont majoritairement des plantations d'épicéas plus ou moins anciennes sur des terres agricoles délaissées. Un courrier explicatif et un questionnaire ont été envoyés aux adhérents de l'ASA, afin de savoir lesquels étaient intéressés pour se regrouper en vue d'exploiter leurs bois scolytés. Les retours ont été positifs. La parution, fin 2019, de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les scolytes de l'épicéa est venue conforter la mise en place de cette action collective.

Plusieurs gestionnaires ont alors été sollicités, et au vu des réponses, le Conseil syndical a proposé aux adhérents de confier la gestion de l'exploitation collective à la coopérative Forêts et Bois de l'Est (FBE).

Une réunion avec une trentaine de propriétaires intéressés par « l'Action scolytes » s'est tenue sur le terrain le 6 novembre 2019. Ceux-ci ont pu obtenir des renseignements sur les scolytes de l'épicéa ainsi que sur l'attitude à adopter face à cette crise sanitaire. La présence de la coopérative FBE a permis d'aborder la partie exploitation et l'organisation du chantier groupé à venir. Ces échanges ont rassuré les propriétaires forestiers privés, qui étaient fortement demandeurs de conseils et d'informations.

L'exploitation s'est faite sur décembre 2019 et janvier 2020. Les propriétaires de parcelles touchées ont ainsi pu faire exploiter des bois secs, des bois scolytés encore verts et des bois verts. Compte-tenu de la sensibilité de leurs parcelles et de la récurrence des attaques, certains ont choisi d'exploiter la totalité du peuplement. Des propriétaires extérieurs à l'ASA ont même pu se raccrocher à l'opération.



En 2020, face à la persistance de l'épidémie, une 2<sup>e</sup> vague d'exploitation en commun a été organisée sur cette même ASA, suite à une nouvelle enquête du CRPF. Au total, 1 918 unités ont été exploitées sur une surface de 31,13 ha appartenant à 17 propriétaires.

Sur le même schéma, l'opération a également été menée sur l'ASA du Louton et des Renardières, proche de la première, là aussi avec succès puisqu'elle a permis l'exploitation et la commercialisation de 1 799 unités pour le compte de 21 propriétaires sur une surface de 22,734 ha. Le but était de regrouper les chantiers afin de faciliter l'intervention du gestionnaire et des acheteurs tout en bénéficiant des infrastructures de l'ASA.

Parallèlement, le CRPF a initié les prémices d'opérations de reconstitution en commun. Sur chaque ASA, une réunion de terrain a été organisée en présence du gestionnaire, afin d'aborder toutes les questions que se posent les propriétaires (méthodes de plantations, utilisation du recru, choix des essences dans un contexte de changement climatique...). Les propriétaires intéressés, qu'ils aient d'ailleurs fait exploiter leurs bois par FBE ou pas, pourront ainsi intégrer le dossier AMI déposé par la coopérative.

Au moment où le monde forestier pressent des difficultés d'approvisionnement en plants forestiers et en disponibilité des entreprises pour la plantation, nous espérons que ce regroupement de chantiers permettra la concrétisation des projets de reconstitution avec les premières plantations réalisées en 2021 grâce au Plan de relance !

## Dans le Jura, le Plan de développement de massif du Grandvaux : un succès toujours au rendez-vous !

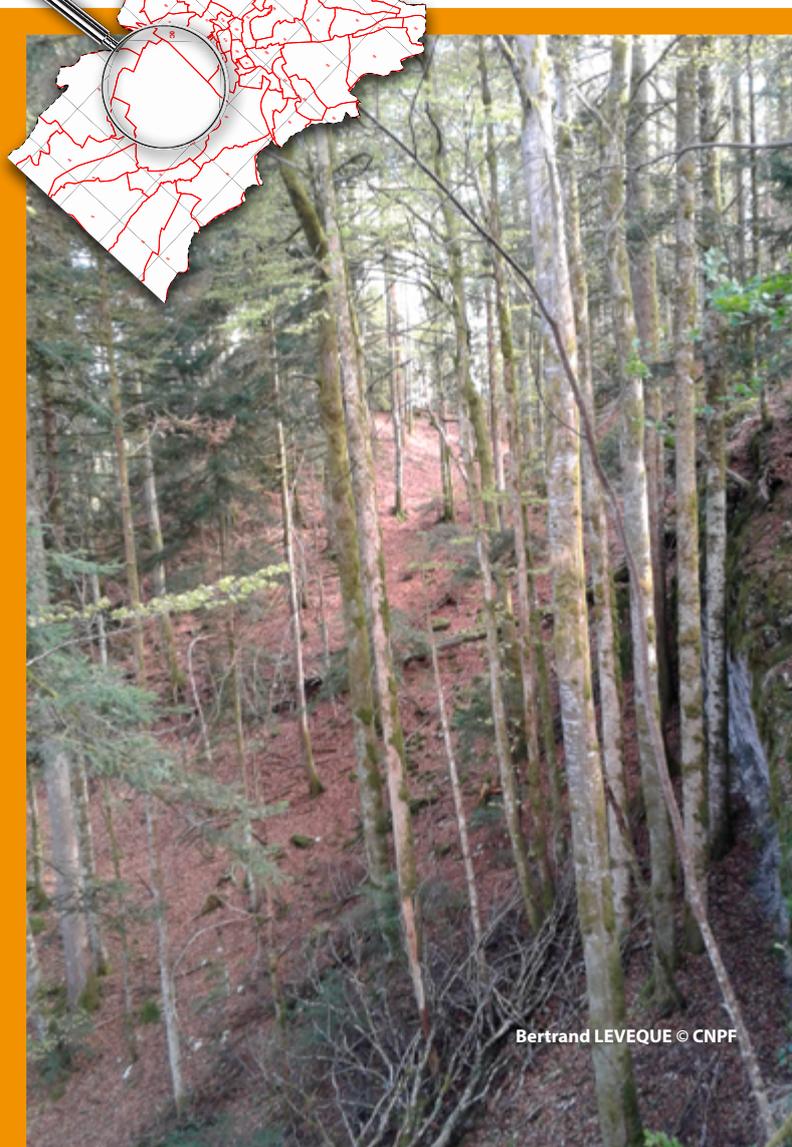
Le Plan de développement de massif (PDM) du Grandvaux a été lancé en 2017, dans la continuité des 4 PDM animés précédemment avec succès sur le Haut-Jura. Contrairement aux secteurs précédents, la forêt est majoritairement publique sur ce secteur, mais le massif concerné compte quand même 2 600 propriétaires pour une surface de forêt privée de 4 600 ha.

Le massif est principalement constitué de peuplements résineux très productifs, mais le morcellement qui le caractérise constitue un véritable handicap à sa bonne gestion : 60 % de la surface correspond à des propriétés de moins de 4 ha !

Le volet « restructuration foncière » a donc constitué un élément essentiel du projet, avec une implication des communes à travers la Communauté de communes de la Grandvallière. 52 ha ont été estimés par un professionnel à ce titre, et 31 propriétés ont été vendues, essentiellement à des voisins grâce au Droit de préférence.

Une enquête a permis d'identifier plus de 350 demandes d'appui de la part des propriétaires, qui se sont traduites pour 80 % d'entre elles par une visite sur le terrain : 500 ha ont ainsi été parcourus.

Un élément essentiel du PDM a été l'implication des coopératives Coforêt et Forêts et Bois de l'Est, qui ont accepté d'être partenaires et de regrouper les actions sylvicoles des petites propriétés. C'est au final plus de 13 000 m<sup>3</sup> de bois supplémentaires qui se trouvent mobilisés et viennent alimenter nos industries locales. La gestion a donc redémarré pour ces parcelles et va se poursuivre à l'avenir, même si elle sera vraisemblablement un peu malmenée par les invasions de scolytes.



# Expérimentations/ Etudes/ Recherche...

## Réseau d'expérimentations et de démonstrations



### Comment intégrer les évolutions climatiques dans le renouvellement des peuplements forestiers ?

Dans le cadre de son réseau d'expérimentation et de démonstration, le CRPF Bourgogne-Franche-Comté réalise le suivi de différents dispositifs de mesures et d'observations. C'est notamment le cas avec le projet douglas et changement climatique, financé par le FEADER dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI), qui s'étend de 2020 à 2022. Ce projet collaboratif conduit par le CRPF, avec le partenariat de l'INRAE, l'IDF, l'AFI et la Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations, a pour objectif le développement des connaissances sur la sylviculture du Douglas, en réponse aux enjeux de la filière en Bourgogne-Franche-Comté et face aux incertitudes de son comportement liées à l'évolution future du climat.

La constitution de ce réseau régional de références et d'essais sur le douglas s'attache à couvrir toutes les sylvicultures pratiquées (futaie régulière, traitement irrégulier, futaie mélangée...). L'objectif est de formuler des recommandations sylvicoles pour favoriser l'adaptation et la résilience des peuplements et de conforter la filière douglas dans notre région en contournant les incertitudes des évolutions climatiques. L'étude est menée sur les régions naturelles bourguignonnes où sont présents les peuplements, sur stations optimum mais aussi non optimum.

Les mesures et analyses de plantations comparatives de l'ensemble des variétés

de douglas, dont la variété Californie, vont permettre de constater le comportement des différentes variétés, et notamment la résistance aux sécheresses et aux températures estivales de ces dernières années.

Dans un contexte de changement du climat, on atteint aujourd'hui pour certaines zones les limites altitudinales pour le douglas. Les contraintes thermiques et hydriques y étant plus fortes, certaines stations forestières deviennent moins favorables au douglas. Pour ces stations, lors du renouvellement, il est déconseillé de reboiser en douglas pur mais d'introduire une ou deux autres essences plus résistantes au stress hydrique et aux sécheresses estivales, afin notamment de réduire les risques de perte totale du peuplement en cas de dépérissement du douglas dans les décennies futures.

14 plantations expérimentales ont déjà été mises en place, ces essais ayant pour objectif de définir les essences résineuses et feuillues pouvant être associées en mélange avec le douglas (dont la variété Californie). Le second objectif de ces plantations est de tester et comparer différentes modalités d'installation du mélange, en fonction des essences associées au douglas (par lignes, sur la ligne, par bandes, par plants, par séquences ou par parquets) ainsi que la proportion des essences en fonction de leur dynamique de végétation (croissance juvénile, exigence en lumière, résistance à l'ombre et à la concurrence).



Photos :  
Bruno BORDE © CNPF

Installation d'un essai de mélange d'essences dans un recru naturel

# Information/ Vulgarisation/ Formation

Le programme des réunions de vulgarisation, qui se déroulent traditionnellement en tout ou partie sur le terrain, a été fortement perturbé par la pandémie qui a restreint les déplacements et possibilités de regroupement. Sur 46 rendez-vous annoncés en début de saison, 20 ont pu être organisés avec un calendrier resserré et réadapté en permanence aux contraintes sanitaires, la plupart des autres rencontres étant reportées, rarement annulées. Quelques réunions complémentaires ont également été organisées en lien avec des actions de développement territorial. Globalement, plus de 450 participants ont ainsi bénéficié d'information collective et d'un temps d'échange avec les personnels du CRPF.

## FOGEFOR en Franche-Comté

Le CRPF et le CETEF Formation de Franche-Comté ont organisé un cycle de professionnalisation FOGEFOR en septembre 2020. Axé sur le traitement des futaies irrégulières résineuses du massif jurassien, dont les traditionnelles futaies jardinées qui font la renommée des forêts d'altitude, il a réuni 14 stagiaires sur 3 journées consécutives. La diversité des sites visités, l'intervention d'un Expert forestier partageant son expérience du jardinage et la mise à disposition par l'ONF d'un marteloscope en forêt communale ont contribué au dynamisme de la formation et à la satisfaction des stagiaires, très investis dans les nombreux travaux pratiques qui leur ont été proposés. Le cycle d'initiation prévu en début d'été a en revanche été annulé, faute d'un nombre suffisant d'inscriptions durant le premier confinement.

## CETEF de Franche-Comté

Le programme du CETEF a également été victime des contraintes sanitaires, avec des reports nécessaires sur 2021. Néanmoins, 2 journées ont pu être organisées à l'automne avec 32 participants, permettant des visites de forêts et la découverte d'une entreprise de transformation du bois, spécialisée dans la fabrication de boîtes à fromage (Mont d'Or notamment) et de composteurs brevetés.



## FOGEFOR de Bourgogne

Le cycle d'initiation s'est déroulé dans le Morvan du 25 au 28 août. Les 16 propriétaires inscrits, ont ainsi pu appréhender les rudiments de la sylviculture feuillue et résineuse, du cubage des bois, de la fiscalité forestière et de la législation en vigueur. Les matinées en salle et les après-midis sur terrain ont facilité la compréhension et permis le passage de la théorie à la pratique. La session s'est terminée avec la visite de la Scierie Brizard, où les stagiaires ont pu échanger avec les scieurs sur les qualités techniques recherchées dans le bois.

Le cycle de perfectionnement, réservé à un public plus averti et ayant déjà reçu une formation, a regroupé cette année 18 propriétaires. La première journée de formation qui s'est déroulée au Lycée forestier de Velet (Etang-sur-Aroux-71) a permis aux stagiaires d'expérimenter l'utilisation du matériel pour les petits travaux forestiers. Par la suite, ils ont pu approfondir les notions d'estimation forestière avec Sébastien Chaton, Expert forestier et de martelage du Chêne en futaie irrégulière avec Bruno Vanstaavel, ingénieur de l'antenne de la Nièvre du CRPF. La pluralité des intervenants et l'alternance entre les cours théoriques en salle et les exercices pratiques sur le terrain sont les deux points particulièrement appréciés des stagiaires lors de ces formations.

## CETEF de Bourgogne

En raison du contexte sanitaire, les trois groupes du CETEF (Peuplier, Douglas et Truffes) ont dû renoncer à leur programme d'animation. L'Assemblée Générale ainsi que la traditionnelle après-midi technique ont elles aussi dû être annulées et repoussées à 2021.



## 2020, les deux premiers projets forestiers labellisés Bas-Carbone de Bourgogne-Franche-Comté portés par le CRPF

Le CRPF Bourgogne-Franche-Comté a accompagné deux propriétaires forestiers afin que leur projet de reconstitution après scolytes puisse être certifié par le Ministère de la Transition Ecologique au titre du **Label Bas-Carbone**.

Cela concerne 10 ha en Haute-Saône sur la commune d'Amont-et-Effrey, correspondant à une réduction d'émissions de 2 320 tonnes de CO<sub>2</sub>, et 23 ha dans l'Yonne à Champlost pour 5 480 tonnes de CO<sub>2</sub>. Six essences forestières différentes sont plantées pour le premier projet et cinq pour le second. Les travaux seront totalement achevés à l'automne 2021.

En collaboration avec le propriétaire et son gestionnaire, le projet technique a été défini sur la base du diagnostic stationnel effectué par le CRPF (choix des essences, mélange, implantation...).

Pour le compte des propriétaires, le CNPF a procédé aux calculs de la quantité de carbone séquestré par les projets, puis constitué et déposé la demande de labélisation au Ministère.

C'est la marque **DIM**, qui, soucieuse de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et en complément d'importants efforts de réduction de son empreinte carbone depuis 10 ans, participe au financement des travaux de reconstitution de ces surfaces. Ainsi, elle compense volontairement une partie des émissions de ses activités grâce à ces projets de terrain, dont l'État certifie la qualité par la labélisation. De nouveaux projets pour 2021 via ce partenariat sont à l'étude.

Le CNPF a participé de 2015 à 2018 à la création du label Bas-Carbone, outil de récompense des projets et des acteurs luttant contre le changement climatique, dont le ministère de la Transition écologique est l'Autorité.

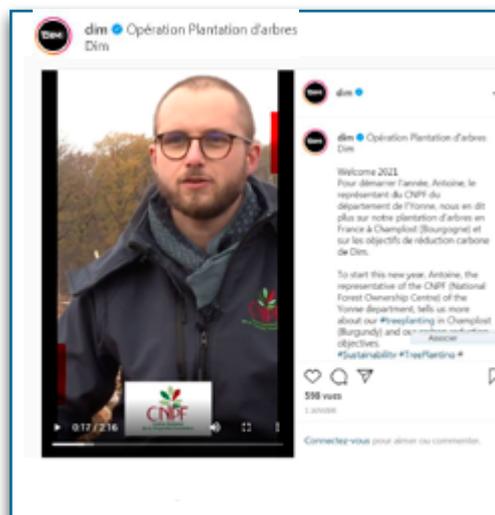
### Les trois premières méthodes forestières annexées au label Bas-Carbone pour labelliser des projets ont toutes été rédi-gées par le CNPF.

Leader de la contribution carbone en forêt française, le CNPF a développé une ingénierie de projets carbone C+for, grâce à laquelle il fait labelliser ses projets.

<https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone>

#### Le CNPF déploie son expertise à 3 niveaux :

- il fait connaître le rôle des forêts dans l'atténuation du changement climatique.
- il propose des projets Carbone à des entreprises engagées dans une démarche de développement durable ou de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).
- il permet à des propriétaires de concrétiser des projets forestiers qui n'auraient pas vu le jour sans l'apport de ces financements innovants.



Interview d'Antoine Delberge par l'entreprise DIM

**LABEL BAS  
CARBONE**

Le site du Label Bas Carbone :  
[ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone](https://ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone)



**CNPF - C+for - Forêt & carbone**

Pour suivre les activités du CNPF sur le carbone :  
[www.linkedin.com/showcase/cnpf-forêt-carbone/](https://www.linkedin.com/showcase/cnpf-forêt-carbone/)

**Contact régional :**  
**Damien CHANTERANNE**  
correspondant carbone CRPF BFC  
[damien.chanteranne@cnpf.fr](mailto:damien.chanteranne@cnpf.fr)

# Services écosystémiques

## Paysages

En raison de leur haute valeur patrimoniale, écologique et sociale, les sites des monts Beuvray et Préneley sont à la croisée de multiples enjeux : protection des paysages, mise en valeur du patrimoine archéologique, conservation des milieux naturels sensibles et accueil du public. En conséquence, de nombreux zonages ont été mis en place afin d'assurer la protection et la valorisation de ces sites, lesquels se chevauchent fréquemment, rendant parfois difficile la compréhension des usagers.

Parmi eux notamment, le label Grand Site de France, dont l'emprise s'étend sur 12 communes autour du Mont Beuvray. Ce label reconnaît à la fois la grande valeur patrimoniale du site, la qualité de son entretien et l'intérêt du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur proposé pour l'avenir. C'est autour de ce territoire que le Parc Naturel Régional du Morvan a déposé une candidature dans le cadre de l'appel à projets « Plan de Paysages » du Ministère de la transition Ecologique et Solidaire, portant sur la mise en œuvre d'actions concrètes autour du paysage forestier, en utilisant le levier foncier.

Dans ce cadre, le CNPF a été sollicité comme partenaire technique pour l'action « démarche paysagère en réponse aux enjeux forestiers en mobilisant des outils fonciers et réglementaires »

À l'instar du reste du Morvan, la zone d'étude est caractérisée par un morcellement important de la propriété forestière ; or bien souvent, le morcellement, le manque d'accessibilité et de connaissances forestières sont des freins à la gestion durable des parcelles.

De plus, le mont Beuvray et le mont Préneley étant des sites classés, la réglementation qui s'applique à ce type de protection peut également constituer un frein administratif à la réalisation d'opérations de gestion. En effet, la réglementation impose de déposer une demande auprès

de la DREAL, et ce pour tout type d'opération de gestion. Les propriétés disposant d'un Plan Simple de Gestion agréé au titre de l'article L122-7 du Code forestier ne sont pas soumises à ces démarches, la conformité de l'ensemble des opérations étant analysée lors de l'instruction du PSG au titre des Annexes Vertes. La mission du CNPF était donc de proposer une animation adaptée à ce contexte particulier, afin d'accompagner ces propriétaires dans leur réflexion ainsi que dans la mise en œuvre de la gestion sur leurs parcelles, notamment via la réalisation de PSG, seul ou à plusieurs.

Pour ce faire, l'action du CNPF s'est déroulée en quatre temps :

- l'identification des propriétaires possédant plus d'1 hectare dans la zone d'étude et ne disposant pas d'un PSG ;
- l'organisation de deux réunions publiques d'information relatives aux enjeux des sites classés mais également destinées à initier les échanges entre propriétaires concernés ;
- l'accompagnement personnalisé par des visites d'information technique ;
- l'initiation de deux PSG concertés avec agrément au titre de l'annexe verte « Site classés et sites inscrits ».

À ce jour la mission est achevée, et si le bilan en est très positif (objectifs atteints, propriétaires et élus satisfaits), les possibilités de poursuite et d'approfondissement de la démarche restent nombreuses : les demandes d'accompagnement à la gestion concertée sont toujours d'actualité (preuve que l'information a été bien diffusée, conséquence probable de la taille réduite de la zone d'animation) et une démarche de partenariat est envisagée avec la Fruitière de Gestion Forestière du Haut Jura, dont l'exemple inspirant pourrait alimenter la réflexion des différents acteurs.

# Politique publique/ Environnement/ Ruralité

## Plan de relance dans la Nièvre : la suite d'un long travail partenarial

Depuis de nombreuses années le CRPF assure, dans la Nièvre, une partie du développement de la forêt privée dans le cadre de stratégies locales de développement : PDM, chartes forestières...

Logiquement, lorsqu'il s'est agi de tester de nouveaux outils de développement (les AMI - appels à manifestation d'intérêt), parmi plusieurs dossiers Dynamic Bois présentés dans la Nièvre, celui du CRPF (AMI Forouest) a été retenu.

Porteur et coordinateur de ce projet, le CRPF a ainsi pu mettre en pratique une animation très concrète, permettant de faire émerger des projets d'amélioration de peuplements feuillus et de reboisement de peuplements pauvres. La participation active au montage des dossiers et à leur suivi a permis des résultats significatifs (sur 5 ans, 1 200 ha de travaux d'amélioration, 250 ha de reboisement, 90 000 m<sup>3</sup> de bois mobilisé, 550 000 € d'aide sylvicole distribuée).

Cela s'est d'abord traduit par une aide directe du CRPF auprès de 4 porteurs AMI (experts et gestionnaires professionnels) et un soutien indirect aux autres porteurs par la collecte, l'analyse, la synthèse des nombreuses informations qui se sont succédées (cahiers des charges, instructions techniques, arrêtés, circulaires, réunions...) et la diffusion de documents de synthèse et d'outils pratiques.

Cela a probablement contribué à la part importante de la Région BFC dans les projets déposés (27 % des montants nationaux pour 18 projets soit la moitié des dossiers lauréats), dans les surfaces retenues (2 850 ha), et l'importance des projets de la Nièvre (26 % du montant régional avec 4 800 ha de travaux de renouvellement retenus).

Sur un plan technique, le CRPF est maintenant couramment sollicité dans le cadre de diagnostics sanitaires préalables aux coupes, mais aussi particulièrement pour les diagnostics préparatoires aux chantiers de reboisement, par les propriétaires et beaucoup par les gestionnaires. Il assure aussi ou participe à des formations sur le terrain sur les diagnostics stationnels (pédologie et détermination des facteurs limitants du sol, études stationnelles et climatiques locales). Enfin il contribue à établir des listes d'essences les plus adaptées au sol et au changement climatique, en assurant la promotion de plantations mélangées. Ces conseils sont maintenant étayés par l'outil de terrain Bioclimsol sur tablette.

Cet appui technique aux propriétaires et aux gestionnaires s'est surtout porté, dans la Nièvre, sur les volets 1 et 2 du Plan de relance (reconstitution après crise sanitaire ou adaptation des peuplements au climat) et il s'est déjà traduit à ce jour par 730 ha de diagnostic sanitaire et 520 ha d'analyses stationnelles. Dans ce cadre, l'appui auprès des gestionnaires a concerné 8 experts, 1 coopérative (CFBL) et 2 gestionnaires professionnels.



Ces résultats doivent beaucoup à la mise en place d'un large partenariat associant 11 gestionnaires forestiers, l'ONF, des communes, 5 acteurs de la filière-bois et 4 organismes de développement.

Les relations de confiance et de partenariat ainsi créées au fil de ces actions et l'expérience acquise ont d'abord permis au CRPF, lors de l'émergence du Plan de relance, de proposer son appui aux porteurs des nouveaux projets AMI « renouvellement forestier » appelés par le Ministère.

### En savoir plus

Vous trouverez l'ensemble des documents cités précédemment sur la page dédiée à cet effet sur notre site Internet : [bourgognefranchecomte.cnpf.fr/ rubrique](https://bourgognefranchecomte.cnpf.fr/rubrique) « *Je m'occupe de ma forêt / Plan de relance pour le renouvellement forestier* ». Elle sera actualisée en fonction des retours d'expériences qui nous seront remontés : pensez à la consulter régulièrement.

### Liens utiles

**CRPF** : <https://bourgognefranchecomte.cnpf.fr/n/plan-de-relance-pour-le-renouvellement-forestier/n:2770>

**DRAAF** : <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Plan-de-relance,563>

## La communication du CRPF sous toutes ses formes

Le CRPF Bourgogne-Franche-Comté, particulièrement impliqué dans le programme Chalfrax, a eu la chance de participer au tournage de la première WebTV du CNPF au Palais des Congrès de Dijon.

Initialement prévue sous forme de colloque, la restitution des 5 années de travail n'a pas pu se faire dans un format traditionnel. Un tel travail n'aurait pu se contenter d'un simple rapport, aussi le CNPF a décidé d'innover en tournant une WebTV librement accessible depuis la page Youtube du CNPF ; le 1<sup>er</sup> juin 2021, elle comptabilisait près de 4 500 vues, soit 5 fois la capacité de l'amphithéâtre du Palais des Congrès et 20 fois le public qui avait été escompté en présentiel !



<https://www.youtube.com/watch?v=8nsWmqJYFk0>

## Publications

- **Forêts privées de Bourgogne-Franche-Comté**, publié trois fois par an, ce journal de 12 pages permet de revenir sur des points d'actualité forts et laisse la parole aux syndicats de propriétaires forestiers. Les deux premiers numéros paraissent sous format papier et le dernier est 100 % numérique. Tous les numéros sont consultables gratuitement sur le site du CRPF.
- **PDM infos**, ces journaux à portée plus locale permettent d'informer les propriétaires sur un périmètre d'animation.
- **Scolyte info**, à l'initiative de Maureen Constantin, notre ancienne référente «Santé des forêts», le scolyte info au format 100 % numérique et décalé permet de faire un point régulier sur l'évolution de l'état sanitaire des forêts.



## Réseaux sociaux

- **La page facebook** du CRPF Bourgogne-Franche-Comté met en valeur l'action des équipes de terrain au quotidien et relaie des actualités nationales et régionales qui peuvent intéresser les propriétaires forestiers.
- **Instagram** : Le CNPF partage ces plus beaux moments sur son compte (CNPF Forêt), idéal pour s'offrir une balade en forêt même confiné ! La page Youtube du CNPF est la référence pour toutes les vidéos thématiques. La WebTV Chalfrax y est également disponible.



**Partagez, likez, communiquez !**

## Site Internet

- La référence pour retrouver de la documentation technique, le programme de formation, les actualités forestières, offres d'emplois, focus sur des actions de territoire...

► [bourgognefranchecomte.cnpf.fr](http://bourgognefranchecomte.cnpf.fr)



Le programme de formation est actualisé en temps réel, pratique pour savoir si une session est maintenue ou annulée !

- **La Forêt bouge** : notre site dédié aux propriétaires forestiers privés qui souhaitent s'occuper de leur forêt (bourse foncière, gestion de travaux...)

► [laforetbouge.fr/bourgognefranchecomte](http://laforetbouge.fr/bourgognefranchecomte)



# Télétravail



Nous n'oublierons pas que sur le plan organisationnel, l'année 2020 a été exceptionnellement chamboulée par la covid.

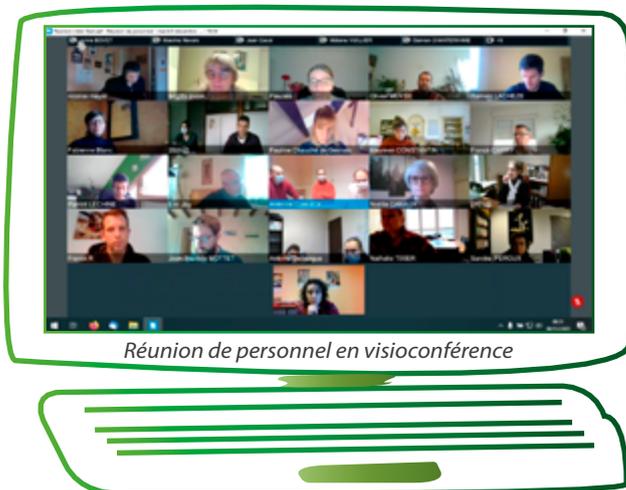
Il a fallu annuler puis reporter les réunions de vulgarisation, rassurer les propriétaires sur le respect des consignes sanitaires, répondre aux multiples questions de chacun sur le droit ou non de se rendre en forêt...

Il a fallu être réactif en proposant d'autres types de supports de formation, en modifiant un colloque de portée nationale en Web TV, en effectuant le compte-rendu de visites de parcelles par téléphone, en réunissant le Conseil de centre et en examinant des Plans simples de gestion en visioconférence...

Il a fallu continuer d'être une équipe sans réel moment de convivialité, sans au revoir aux collègues partant à la retraite. Il a fallu intégrer les jeunes arrivants sans leur laisser le sentiment d'être isolés.

Nous continuons de croire que nous exerçons un métier de terrain et que la relation avec le propriétaire est au cœur de notre mission : conseiller, former, malgré les restrictions de déplacement et la peur de la maladie.

Et bien que la mise en place du télétravail ait permis une continuité de l'activité, nous souhaitons que cette année soit une exception afin de retrouver rapidement l'intelligence des échanges humains.



## Coordonnées



Siège - DIJON 03 80 53 10 00 - bfc@cnpf.fr	
Directeur	François JANEX
Directrice-adj.	Soraya BENNAR
Attachée	Françoise VOISIN
Attachée DGD	Noëlle CANAUX
Secrétaire DGD	Franck RIGAUD
Comptable	Pascale VIEL

Siège secondaire - BESANÇON 03 81 51 98 00	
Directeur	François JANEX
Ingénieur dévpt	Patrick LECHINE
Attachée	Mélanie VUILLIER
Assistante adm.	Fabienne BLANC

Antenne 21 - DIJON 03 80 53 10 00	
Ingénieur	Hugues SERVANT
Technicien	Alexandre GUERRIER
Technicien	Nicolas BRETONNEAU
Chargé de Mission	Lucas SCHNAPPER

Morvan - SAULIEU 03 80 64 30 97	
Technicienne	Pauline CHAUCHE de GESNAIS
Technicienne	Suzanne THIERY

Antenne 25 - BESANÇON 03 81 51 98 02	
Ingénieure	Sandra PEROUX
Technicien	Nicolas MEYER
Technicien	Sylvain LAPLACE
Assistante adm.	Sylvie BOVET

Antenne 25 - PONTARLIER 03 81 39 27 04	
Technicien	Olivier MOYSE

Antenne 39 - LONS-LE-SAUNIER 03 84 35 14 27	
Ingénieur	Jean-Christophe REUTER
Technicienne	Gabrielle PIERRE
Assistante adm.	Céline URBAIN

Antenne 39 - CHAMPAGNOLE 03 84 53 26 69	
Technicien	Jean-Baptiste MOTTET
Technicien	Maxime CLAVEL

Antenne 58 - NEVERS 03 86 71 93 55	
Ingénieur	Bruno VANSTAEVEL
Technicienne	Betty DOUCET
Technicien	Nicolas RASSE
Assistante adm.	Patricia HUBERT

Antenne 70-90 - BELFORT 03 8470 58 04 16	
Ingénieur	Damien CHANTERANNE
Technicien	Eric JAY
Assistante adm.	Céline GEORGEOT

Antenne 70 - GRAY 03 84 64 90 76	
Technicien	Jean CACOT

Antenne 70 - RIOZ 03 84 76 66 72	
Technicienne	Cécile MATAILLET

Antenne 70 - RADDON-ET-CHAPENDU 03 84 76 66 72	
Technicien	Franck CARRY

Antenne 71 - CHALON-SUR-SAÔNE 03 85 97 12 97	
Ingénieur	Bruno BORDE
Technicien	Louis-Adrien LAGNEAU
Technicien	Romain LACHEZE
Assistante adm.	Nathalie TIXIER

Antenne 89 - AUXERRE 03 86 94 90 20	
Ingénieur	Antoine DELBERGUE
Technicienne	Nadia BARUCH
Technicienne	Violette HERVE

Retrouvez l'intégralité de nos coordonnées sur notre site : [bourgognefranchecomte.cnpf.fr](http://bourgognefranchecomte.cnpf.fr)